

Conseil Municipal
11 juin 2021
Procès Verbal

Sous la présidence de : Yves COMTE

Présents : MALACHANNE – HLYWA – GRAVEZAT – PETIT – BONNET – DENNEULIN – GIBELIN – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – POLGE – GAYTON.MESA – BERARD DE MALAVAS – ROSSO

Procurations :

CORNUT a donné procuration à MALACHANNE

GUY a donné procuration à HLYWA

RIOS a donné procuration à MERLE

WILUS a donné procuration à GIBELIN

TRAUCHESSEC a donné procuration à SINET

DANIEL a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

Excusée : VERDELHAN

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Informations :

Le Maire présente en son nom et celui du conseil Municipal ses sincères condoléances aux familles de Monsieur Lewansczyk, ancien employé de la commune, de Madame Gibert, qui a tenu de nombreuses années une des boulangerie- pâtisserie de Salindres, Monsieur Arnal ex-président du Judo de Salindres, de Madame Agniel qui venait de fêter ses 103 ans et enfin de Monsieur Moulin qui est le beau-frère de notre collègue Monique Cornut.

La Ville a reçu les remerciements du département des Alpes Maritimes pour la subvention votée par le conseil Municipal lors des tempêtes en octobre 2020.

Axens a été sélectionné pour participer à l'exposition 2021 du Fabriqué en France qui se tiendra à Paris le 4 et 5 juillet.

Le maire propose d'ajouter la délibération n°6 qui porte sur les créations d'emplois.

Adoptée

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal du conseil du 9 avril dernier.

Madame Verdelhan dans un mail du 29 avril dernier souhaitait porter une remarque au procès-verbal. Elle souhaite que soit bien précisée que son opposition au vélo électrique- contrat avec KEOLIS, portait sur le montant de la location à la journée, au mois, au trimestre, à l'année qu'elle trouvait trop cher.

Pas d'autre remarque n'a été portée.

Adoptée avec 3 contres : Daniel, Rosso, Berard de Malavas

2) Décision modificative

Adoptée avec 3 contres : Daniel - Berard de Malavas - Rosso

3) Garantie de la Commune un toit pour tous

Adoptée à l'unanimité

4) Vote des subventions

La Ville malgré les contraintes Covid qui ont obligé la majorité des associations à ne rien faire pendant l'année recevront leur subvention. En soutien aux associations la ville versera encore cette année les montants précisés dans le document joint

Adopté à l'unanimité

5) Achat des parcelles du château

La Ville déjà propriétaire du château souhaite acheter les parcelles restantes autour du bâtiment afin de proposer un projet global de la place de la mairie jusqu'au jardin public. Rhodia propriétaire de ses terrains propose, après estimation, les parcelles à 10 euros le m²

Adopté à l'unanimité

6) Création de 3 emplois dans le cadre des avancements de grade.

Il s'agit de créer les postes suite à la validation de la commission du personnel sur les avancements de grade.

Madame Berard de Malavas souhaite que soit associé aux délibérations le tableau des effectifs.

Monsieur Malachanne précise que ce tableau a déjà été présenté en commission du personnel et qu'aucune remarque de sa part n'avait été formulée. Madame Berard de Malavas précise que c'est un document sans nom et qu'elle voudrait qu'il soit associé à la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame Berard de Malavas au nom du groupe d'opposition Salindres autrement avec vous au sujet de concitoyens de la rue des Oliviers portant sur le lotissement OAP de la Lauze.

Il demande alors de lui donner des explications sur ce que Madame Berard de Malavas attend du Maire par ce courrier.

Madame Berard de Malavas précise qu'il s'agit d'habitants qui souhaitent une réunion tripartite. (Ville -Bama -Habitants).

Monsieur le Maire explique qu'il a déjà rencontré ces habitants à plusieurs reprises et pour la dernière en date y compris avec Monsieur P. Daniel du groupe Salindres autrement avec vous le lundi 26 novembre 2020.

Ce lotissement en date du 23/12/2016 est sous le régime du POS, Lauze 1 & 2.

Lors de l'adoption du PLU en date du 4/10/2017 l'ensemble de la zone est devenue une OAP, à savoir Lauze 1-2-3-4-5.

En date du 16 juillet 2019 à la demande de ces riverains la partie logements sociaux a été décalée vers les logements sociaux de Lauze 1 soit à distance de leurs villas. (Voir photos).

Pour ce qui concerne l'adoption du PLU et les diverses modifications demandées, elles suivent les obligations légales en la matière à savoir consultation pour avis des PPA (voir liste en annexe) et sont soumises à enquêtes publiques dont la publicité a été faite par divers supports, affiches, encarts sur midi libre et Cévennes magazine, sur la news et enfin sur le site de la Mairie.

Le représentant de ces riverains à titre d'exemple n'a pas lors de ces diverses consultations émis d'observations ou de commentaires.

A titre d'information vous trouverez en annexe le courrier en date du 20 novembre 2020 adressé par celui-ci à Monsieur le Préfet du Gard et la réponse de celui-ci par l'intermédiaire de Monsieur le Sous-Préfet en date du 27 novembre 2020.

Vous y lirez quelques propos diffamatoires et des aberrations du style : logement à loyer modéré égale aide de la commune, 70 % de la population d'Occitanie est éligible à ces appartements. Non le budget de la commune permet toujours d'investir pour preuve le Cabinet Médical...etc.

Néanmoins, le Maire confirme qu'il prépare avec le service urbanisme une révision du PLU, révision qui intégrera les demandes faites par ces riverains. La procédure de révision devrait être lancée dans les semaines à venir.

Bien qu'intégrées, ces demandes de modification de PLU, il n'est pas sûr qu'à l'issue de la procédure les modifications ne soient pas toutes prises en compte par les PPA...

Monsieur Merle et Monsieur Malachanne ont eux aussi reçu les citoyens mais ils ne peuvent donner d'éléments plus précis dans l'attente du retour des instances telles que l'agglo, l'état, la région, le département (PPA).

Madame Rosso et Madame Berard de Malavas soulignent qu'elles ont été sollicitées uniquement par les habitants pour organiser cette réunion.

Monsieur Malachanne les invite à se renseigner avant de faire passer des courriers au maire. Dans ce courrier il est évoqué par un des habitants que la Ville par manque de moyen crée une réserve citoyenne avec des bénévoles. Le maire précise que dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, il est tout à fait possible de créer une réserve citoyenne. C'est ce qu'explique Monsieur Fabregue ensuite, précisant qu'une réserve citoyenne est toujours bénévole que Salindres ne fait pas exception.

Ce même habitant attaque la Ville de façon systématique et sur tout autre sujet que celui qui l'a amené à rencontrer le maire initialement à savoir les terrains de la Lauze.

Pour conclure le Maire tiendra informé les habitants par les divers moyens de communication quand des avancées notables auront été réalisées, arrêté de lancement de la procédure, éléments soumis à celle-ci.

Madame Berard de Malavas prend acte de la réponse du Maire.

Dates à retenir

Monsieur Denneulin rappelle que l'exposition « le printemps des fenêtres » se tient encore jusqu'au 19 juin à la médiathèque.

Que le 19 juin aura lieu la fête de la musique à Salindres en présence d'Orchestral Harmonie et Monsieur Teyssier se produira ensuite avec deux chanteuses. En raison du couvre-feu la manifestation se terminera à 22h45.

Le 7 juillet Grand Prix de la Chanson se tiendra au parc municipal.

Journées Européennes du Patrimoine qui porteront sur l'histoire industrielle.

La fête de Salindres devrait se faire du 9 au 13 juillet 2021 si la préfecture donne les autorisations

La fête de la Mob pourrait se tenir le 11 et 12 septembre.

Fin de séance à 19h05

Le Maire

